



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20250626-D25_12-DE



Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **10**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Marlène CHAFFARD, Isabelle JOYE

Pouvoirs : Jacqueline PECORARO à Christian BOCQUET, Brigitte BARRET à Marlène CHAFFARD, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

Absents : Jean BARDET, Brigitte BARRET, Valérie STEFANUTTI, Oliver COUET, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE, Jacqueline PECORARO, Guy PHILIPPE

25/12

Secrétaire de séance
Christian BOCQUET

**Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SERVICE PERISCOLAIRE –
CREATION D'UN CHAPITRE RELATIF AUX PENALITES**

Considérant la nécessité d'intégrer un nouveau chapitre dans le règlement intérieur portant sur les pénalités applicables en cas de manquements,

Bénéficiaires	Pénalités
Enfants non-inscrits à la cantine	7,00 €
Pour 3 retards après l'heure réglementaire	15.00€

Le règlement intérieur du service périscolaire est modifié comme suit par l'ajout du chapitre VI intitulé « Pénalités ».

Le présent chapitre a pour objet de définir les pénalités applicables en cas de non-respect du règlement intérieur du service périscolaire, notamment en ce qui concerne les retards, absences non signalées et inscriptions hors délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition.

Le secrétaire de séance
Christian BOCQUET

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le et de la publication le
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE